

MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19)

SERVICES DU GROUPE GESFOR POUR LES SYNDICATS ET LES GESTIONNAIRES DE COPROPRIÉTÉS

Alors que la COVID-19 continue de se propager dans le monde, les propriétaires, les gestionnaires et les locataires d'immeubles doivent réagir rapidement à des conditions et à des restrictions qui évoluent et changent constamment.

Forts de notre expérience dans le soutien du secteur immobilier durant les épidémies du SRAS et du H1N1, voici les services que nous offrons afin de contrôler le risque d'exposition au virus :

- **Plan d'intervention en cas d'incidents**

Rendre les lieux de travail opérationnels, notamment par :

- l'élaboration de procédures de nettoyage et de désinfection pour une approche ciblée et exhaustive;
- la surveillance documentée des travaux de nettoyage et de désinfection ainsi que l'évaluation de leur conformité par rapport aux procédures établies. Nous mettrons à l'œuvre notre connaissance approfondie du contrôle des infections, des sinistres (eau insalubre), de la microbiologie et de la santé et la sécurité au travail afin de nous assurer que le nettoyage et la désinfection sont réalisés selon les normes.

- **Plan de gestion des immeubles**

- Révision des procédures de gestion des bâtiments et émission de recommandations sur les bonnes pratiques fondées sur notre jugement professionnel et sur les normes canadiennes et internationales reconnues, comme celles de BOMA, de l'OMS et de l'ASHRAE :
 - Fréquence de nettoyage;
 - Types de produits désinfectants utilisés;
 - Surfaces à nettoyer;
 - Fonctionnement et entretien des systèmes de CVCA;
 - Communication avec les locataires (pourquoi, comment et quand);
 - Approvisionnement;
 - Sécurité;
 - Etc.

- **Communication avec les occupants des bâtiments**
 - Soutien aux gestionnaires d'immeubles en matière de communication préventive et après un incident;
 - Organisation de séminaires d'information sur les risques associés à une exposition et sur la prise en charge de ces risques (réduction et gestion), destinés aux gestionnaires et aux locataires.

- **Formation**
 - Sur les procédures de travail destinées aux techniciens d'immeubles, aux fournisseurs de service et aux locataires;
 - Sur les essais d'ajustement des appareils de protection respiratoires pour le personnel en contact avec le public et pour les fournisseurs de services engagés dans les interventions en cas d'incidents.

GESTION D'UN IMMEUBLE APRÈS UN CAS CONFIRMÉ

Les principales voies de transmission du coronavirus 2019 sont l'inhalation de gouttelettes projetées par des personnes infectées qui toussent ou éternuent ainsi que le contact de surfaces contaminées (tables, poignées de porte, etc.). Étant donné qu'aucun vaccin contre la COVID-19 ne risque de voir le jour à court terme, des mesures supplémentaires doivent être mises en place afin de limiter le plus possible la propagation du virus et de protéger la santé des travailleurs et du public.

Le virus peut demeurer actif sur les surfaces pendant plusieurs jours

Plusieurs études ont montré que le coronavirus 2019 pouvait être détecté sur les surfaces jusqu'à neuf jours après le contact d'une personne infectée. Le virus peut donc être propagé par une personne, si ses mains sont entrées en contact avec une surface contaminée, même en l'absence de toux ou d'éternuements. L'élimination rapide du danger à la source apparaît donc nécessaire pour limiter les risques de propagation future. Cela se traduit par la fermeture des zones affectées et leur désinfection avant la réintégration des occupants.

La désinfection est un moyen simple et efficace de limiter la propagation

Le processus de désinfection des surfaces contaminées par le coronavirus 2019 doit se faire en plusieurs étapes afin d'assurer sa réussite du premier coup. Même si ce processus est simple, il doit être mené à bien avec la plus grande rigueur en respectant une procédure stricte et les normes applicables.

C'est dans cette optique que le rôle du consultant prend tout son sens et toute sa valeur. De par son expertise en hygiène industrielle, en SST et en gestion des risques d'exposition, il pourra mettre en place la bonne procédure, s'assurer que celle-ci est suivie à la lettre par l'entrepreneur ménager et offrir son soutien tout au long du processus aussi bien au gestionnaire immobilier qu'à l'entrepreneur lui-même.

Voici ce qui doit être fait afin d'optimiser la désinfection :

1. Enquêter pour déterminer les zones à désinfecter, soit les endroits fréquentés par la personne infectée;
2. Restreindre l'accès à ces zones jusqu'à la fin de la désinfection afin d'éviter toute propagation supplémentaire du virus par contact;
3. Élaborer une procédure afin que l'entrepreneur ménager dispose d'indications précises. Désinfecter uniquement les points de contact fréquents avec les mains : les poignées de porte, les robinets, les surfaces de bureau, les petits électroménagers, etc.
4. Fournir des directives sur place à l'entrepreneur ménager et effectuer une inspection à temps plein des équipements de protection individuels et de la désinfection recommandés;
5. Collecter au besoin des échantillons de surface afin de documenter l'efficacité de la désinfection;
6. Rédiger un rapport final avec photos et conclusions.

L'accompagnement par une firme d'experts-conseils spécialisée en santé, sécurité et hygiène du travail telle que [Le Groupe Gesfor](#) offre l'assurance de qualité et de contrôle dont vous avez besoin dans le contexte d'une contamination par le coronavirus 2019.

Pour toute information supplémentaire ou pour une demande d'expertise, communiquez avec Didier Rorive par téléphone au 1 800 529-5870, poste 2244, ou par courriel à drorive@gesfor.com.